

Tabac : une lutte morale

Comment une pratique envisagée comme une action de soi sur soi et dans une relation de soi à soi, c'est-à-dire une pratique intime, peut être réprouvée au nom de considérations morales.

Serge Boarini,
professeur agrégé,
docteur ès Lettres-
Philosophie

Ce travail se situe dans le prolongement d'une étude consacrée à la répression des substances psychoactives, dans laquelle étaient abordées les raisons de l'immixtion de la morale dans le domaine de l'intime : comment une activité intime, propre à soi, devient privée et relève dès lors d'un regard social, d'une appréciation médicale, de prescriptions juridiques. Par privé, nous entendons l'ensemble des conduites retirées à la vie publique et retirées de la vie publique. Ce qui serait impossible sous le regard d'autrui (une personne, des institutions, ou par un contrôle social impersonnel) entre alors dans un domaine où la loi ne pénètre pas, tout en laissant à cette même loi la capacité de s'exercer. Le privé est l'aire de la suspension du pouvoir normatif propre au public. Ainsi une attitude privée n'est pas intrinsèquement différente d'une attitude publique : de l'une à l'autre, seuls varient les facteurs de son exercice. Avoir des relations sexuelles avec son conjoint en public vaudra des poursuites pour outrage aux mœurs ; avoir des relations sexuelles en privé avec la même personne sera soustrait aux poursuites de la loi. Non point absolument cependant puisque le viol entre époux est visé par l'article 222-22 du Code pénal.

Le domaine de l'intime serait celui de l'exercice de soi et de l'exercice sur soi, en tant que ce « soi » désigne strictement l'aspect immédiatement réfléchi de la personne ou l'aspect non médiatisé par la présence de tiers. Ainsi la masturbation est de l'intime ; elle est du privé quand elle s'exerce dans une pratique prostitutionnelle ; elle est du public quand des tiers en sont témoins contre leur gré (Code pénal, L. 222-32).

Très tôt la consommation du tabac a fait l'objet d'un contrôle social et d'une répression politique et juridique. Jacques I avait proclamé un édit informant de ses dangers (*A Counterblaste to Tobacco*) ; les tabagies ou lieux destinés à la consommation, « (...) lieu[x] de debausche (...) » (Furetière), étaient condamnées. La suspicion sur les effets nocifs de la plante est, elle aussi, très précoce. Il faut toutefois distinguer deux séries de faits. D'une part, la consommation du tabac est autre chose que la prise de nicotine – ou, pour le dire autrement, fumer, priser ou chiquer, tout cela n'est pas, ou n'est pas seulement, ingérer une substance toxique.

D'autre part, la répression sociale du tabac est autre chose que le désaveu et la réprobation morale. On peut réprimer une pratique ou chercher à la contrôler pour des raisons sanitaires (limiter les effets toxicologiques), économiques (ne pas devoir importer un produit, ne pas supporter la charge des soins à apporter à une population affectée par les maladies dues au tabagisme), politiques (ne pas laisser place à un trafic ou à l'extension de réseaux de diffusion). Mais réprover moralement une pratique est d'une portée différente : une pratique réprouvée serait « mauvaise » quand bien même : elle ne nuirait qu'à la seule personne consommatrice, que cette personne serait informée des risques engendrées par la consommation, et qu'elle serait consentante.

Que la consommation publique du tabac soit condamnée, cela est aussi ancien que son introduction dans les mœurs – pour des raisons sanitaires d'abord, mais aussi religieuses et sociales (Bulle de Urbain VIII du 30 janvier 1642 ; Ordonnance du Lieutenant de Police de Sezanne en date du 1^{er} avril 1700 et interdisant de râper du tabac dans les églises), ou encore pour des raisons de paix sociale (Règlement général pour la Police de Paris, 30 mars 1635 ; Edit portant Règlement général pour la Police de Paris, 11 décembre 1666). Que sa consommation privée soit condamnée, cela est aussi ancien que les premières mesures pour protéger l'enfant à naître contre les méfaits du tabac chez la femme enceinte. Mais c'est un tout autre enjeu, et un enjeu tout nouveau, que de réprover la consommation du tabac dans sa dimension intime : en tant qu'elle ne concerne qu'une personne et en la visant dans le plaisir propre qu'elle éprouve. La condamnation de l'usage privé (chez soi ou entre soi) est encore une condamnation publique quand elle se réclame de raisons prophylactiques ; la réprobation de l'usage intime est, quant à elle, d'ordre moral. Le domaine de l'intime et les champs d'application de la morale ne se recouvrent pourtant pas exactement l'un l'autre : la consommation publique du tabac, pendant le carême, était condamnée au nom de raisons morales ; la rupture du jeûne était le motif au nom duquel le prêtre refusait l'absolution à qui s'était livré soit à la fumée soit à la mastication de tabac. Pour donner une réponse, Philippe Hecquet se demande si le tabac peut être considéré comme un aliment : « (...) si le jeûne peut être rompu par quelque chose de purement vapo-

Très tôt la consommation du tabac a fait l'objet d'un contrôle social et d'une répression politique et juridique.

reux ». Le sous-pénitencier Jean Pontas examine dans le *Dictionnaire des cas de conscience* (t. II, « Messe », cas VI) si la consommation du tabac empêche le prêtre de célébrer la messe. Tout repose sur ce point : la fumée ne doit pas avoir pénétré son corps – argument qui tolère par conséquent la prise et la chique. Des raisons théologiques pouvaient donc sanctionner une pratique intime de même qu’une pratique publique pouvait être dénoncée pour d’autres motifs que des motifs moraux.

Je voudrais établir que la consommation du tabac est une pratique de l’intime dans le sens retenu ci-avant, puis chercher quelles raisons morales peuvent interdire cette consommation ainsi considérée. Ou encore : pourquoi la consommation de tabac est-elle devenue une question morale et pourquoi cette question morale a-t-elle été posée alors que d’autres champs normatifs (juridiques, sanitaires, politiques) réglementaient déjà le tabac et ses usages ?

La consommation du tabac relève d’une pratique de l’intime, c’est-à-dire d’une pratique réfléchie de soi sur soi et de soi à soi : elle est une pratique non médiatisée par la présence d’autrui. Que la fumée du tabac incommode autrui (pratique publique) ou qu’elle aggrave la santé des proches au domicile ou celle de l’enfant à naître, tabagisme passif ou tabagisme subi (pratique privée), n’est pas ce qui fait l’objet de notre débat.

L’*Anthropologie* de Kant traite du tabac en deux endroits d’où il ressort également que le plaisir du tabac naît de la relation de soi avec soi. Le § 60 soutient que le tabac est en lui-même désagréable, qu’il soit fumé ou qu’il soit prisé. Mais la réaction organique pour réduire ce désagrément va provoquer un état d’un certain bien-être. D’une part, le corps se défend (il émet une sécrétion) ; d’autre part, cette défense continue contre le déplaisir nourrit une forme de dialogue corporel silencieux : les impressions et même les pensées se renouvellent. Le tabac n’est pas en lui-même un plaisir. Tout au contraire parce qu’il agresse le corps, et parce que le corps se défend instamment, il suscite un plaisir propre dont la cause est le corps du consommateur et dont l’espace de déploiement est la pensée du consommateur. Le § 23 exprimait plus explicitement cette idée : l’action du tabac n’est pas de celle que font les objets qui pénètrent en profondeur les organes – comme le ferait par exemple un aliment qui sera digéré. Il n’entre pas en nous ; il entre en contact pour être aussitôt rejeté – ce qui permet sa consommation tout au long de la journée. Il suscite bel et bien un jeu avec soi. D’une part, le corps se réfléchit : il entre dans un circuit d’agression et de réponse à cette agression ; d’autre part, cette action sur la sensibilité agit sur les pensées, en les réveillant et en les éveillant parfois. Kant parle d’une « sorte d’entretien de l’homme avec lui-même », qui tient lieu de « société » (OP III, 979).

A la différence de l’opium et du vin qui suscitent des états hallucinatoires, le tabac met l’homme en relation avec lui-même sans aucun mouvement d’intentionnalité vers un monde illusoire ou vers le monde réel. Kant ne mentionne d’ailleurs pas le tabac au § 29 quand il en vient à traiter des substances enivrantes, moyens corporels propres à stimuler ou à apaiser l’imagination et qui, consommées immodérément rendent l’homme « (...) pour un temps incapable d’ordonner ses représentations sensibles selon les lois de l’expérience (...) » (OP, III, 988) – ce qui est le propre de l’ébriété.

La consommation du tabac peut donc être comprise comme une pratique intime sur laquelle il semble a priori difficile de se prononcer pour la valider ou la stigmatiser d’un point de vue moral : la personne agit sur elle-même et sur elle-seule, en prenant une décision informée et délibérée, et en prenant parfois les dispositions pour atténuer les risques (filtres, porte-cigarettes, rejet de la fumée sans véritable inhalation).

L’intrusion au nom de la morale dans l’exercice singulier d’une pratique intime, comme est celui du tabac, se fait au nom de plusieurs valeurs (autonomie, intégrité, disponibilité). L’autonomie nécessaire pour qualifier de morale toute action est absente chez le fumeur ; le poids de l’habitude et la dépendance empêchent un choix libre et mesuré. L’intégrité de la personne tant dans sa dimension physique que psychologique. La consommation de tabac amoindrit l’appétit, affaiblit la santé, provoque des états de tension qui empêchent la personne d’agir raisonnablement. L’indisponibilité pour soi et pour les autres. En effet, le plaisir prend le pas sur toute attente prospective et sur toute démarche intersubjective. Ramenés à leur principe essentiel, ces arguments énoncent que le fumeur n’aurait pas la capacité morale, qu’il n’aurait plus la pleine capacité morale, ou qu’il finirait par la perdre. Ces arguments pourraient s’appliquer à tous les plaisirs intimes, de la masturbation au goût pour les parfums. Non sans réserve toutefois : les états de ravissement de la conscience sont moins sujets à réprobation dès lors qu’ils sont involontaires et à proportion que la volonté s’est retirée de l’acte qui les a engendrés. L’émission nocturne de sperme est moins coupable que la masturbation active ; la pollution nocturne est moins coupable encore si la diététique a écarté, la veille, tous les aliments susceptibles de fomentier des pensées lascives (Thomas d’Aquin, IIa, IIæ, q. 154, a. 5). Or le plaisir du tabac n’est pas dissociable d’un ensemble de pratiques concertées et convergentes (depuis l’achat du tabac à l’allumage de la cigarette, des accessoires nécessaires au curetage, au stockage, à la récupération des cendres jusqu’à l’aménagement d’une

La consommation du tabac relève d’une pratique de l’intime, c’est-à-dire d’une pratique réfléchie de soi sur soi et de soi à soi : elle est une pratique non médiatisée par la présence d’autrui.

pièce, le fumoir). On ne se donne pas le plaisir du tabac malgré soi.

Le propre du tabac, mais cela serait vrai de toutes les autres substances psychoactives, est de supprimer la capacité fondamentale de l'action morale, à savoir la capacité à se déterminer librement. Une série d'arguments se déploie autour de la défense de cette valeur. Le premier dénonce la recherche d'une vaine curiosité ; ce ne peut être que par une tendance infantile pour toute nouveauté que l'on consomme une telle substance. Le choix ne peut donc pas être rationnellement fondé. Un second argument soutient que la décision ne peut pas être libre parce qu'elle est subordonnée à la satisfaction d'un désir : elle est hétéronome dans sa finalité. Un troisième argument démontre que le plaisir du tabac est intrinsèquement un plaisir d'habitude (Hecquet, *id.*, p. 505). L'entretien que le corps a avec lui-même, le jeu de réaction à une agression extérieure pour la contenir et qui, ce faisant, produit du plaisir, fait de cet entretien à la fois une réparation autonome du corps (le corps se

défend) et une relation exclusive et fermée avec lui-même (le plaisir du corps n'a affaire qu'au corps du consommateur lui-même). Un dernier argument souligne l'hétéronomie de la volonté du fumeur : le corps, et à travers lui un ensemble de processus physiologiques

indépendants de toute volition, recherche le plaisir. Il y a bel et bien une hétéronomie de l'intention et non seulement de la finalité.

La seconde valeur morale au nom de laquelle la consommation de tabac est condamnée est l'intégrité de la personne. La personne est ici entendue de manière implicite comme une réalité pérenne et immuable dans ses qualités premières : capacité à se penser comme la même, capacité à se présenter aux autres comme la même (le corps et les soins qui lui sont apportés), capacité à se représenter comme le même à soi et aux autres (réflexivité médiatisée par la parole ou par le jeu de signes qui sont autant de marqueurs corporels – du maquillage aux bijoux, du tatouage aux piercings). Or l'argumentaire médical va être enrôlé dans la réprobation systématique de la consommation du tabac. Les effets psychoactifs, de nature ambivalente au demeurant (excitation et sommeil), comme les effets physiologiques (jaunissement des dents, troubles de l'estomac, expectorations – Hecquet, *id.*, 495) sont décrits comme autant de signes qui établissent que le sujet n'est plus en mesure de se penser comme le même. Cet argument sera habilement retourné par Balzac pour faire du tabac le stimulant de la fantaisie créatrice (« (...) vous volez à pleines ailes dans le monde de la fantaisie (...) ») : le génie littéraire s'affranchit des règles

morales comme des préceptes de l'hygiène. La consommation du tabac et le plaisir qui s'ensuit empêchent de se présenter aux autres comme le même. Le tabac est la substance des déclassés et la substance qui dégrade. La littérature médicale déploiera tout un argumentaire contre les méfaits de la consommation. Enfin, la défense de l'intégrité de la personne se décline sous le troisième versant que constitue la représentation d'un soi constant à soi et aux autres. Et ici l'argument se teinte de cynisme et d'épicurisme antiques : le tabac ajoute des éléments de provenance sociale à une nature originelle et conçoit comme seule authentique. Si le modèle de retenue chez les philosophes, Socrate, se livre à la boisson, encore est-il qu'il sait, lui et lui seul, boire ; de tous les convives du *Banquet*, il reste lucide et vigilant après une nuit d'ébriété (*Banquet*, 223c-d). Socrate préfigure et symbolise le modèle cynique d'un être qui sait rester « nature » alors que les aliments socialement élaborés qu'il absorbe, ici le vin, pourraient mettre en péril la continuité de ses états de conscience. A leur façon, les *Civilités*, les manuels de bienséance, abordent cette maîtrise de soi et cette maîtrise du soi fragilisées par les substances créant du plaisir. Ainsi nul ne peut prendre du tabac avant que ne se soit servie une personne de qualité plus haute. Nul ne doit montrer le dégoût qu'il aurait à priser : il s'agit de feindre, d'« en faire le semblant » ; « (...) il suffit qu'ils en fassent semblant ». Cet art de la politesse et de la convivialité, qu'illustre le monologue de Sganarelle au début du *Don Juan*, est un art des convenances mondaines et, simultanément, des inconvenances morales. Or toute action morale suppose l'authenticité du motif, sinon sa sincérité, et elle ne s'accommode pas des biais sociaux – ce dont résultent les stigmatisations du mensonge, de la flatterie, de l'hypocrisie et de toutes les formes de dissimulation. La dernière valeur opposée à la consommation du tabac comme pratique intime est la disponibilité requise de toute personne. Une action morale est une action orientée vers autrui et, quand elle est tournée vers soi-même, elle l'est soit par un processus de dédoublement (« je » comme un autre) comme le serait le respect envers soi-même, soit par un processus de décentration où, à travers moi, c'est de toute autre personne qu'il s'agit – comme serait un devoir de lucidité interdisant de se mentir à soi-même. Or qui consomme du tabac se rend indisponible à soi et aux autres alors qu'il est attendu de toute personne, en tant qu'elle est un agent moral, qu'elle s'insère d'une part dans un horizon prospectif et unifié de projets, et, d'autre part, dans une intersubjectivité évolutive et adaptative (ce que ne permet pas la tabagie ou la consommation en commun). Première série d'arguments, le plaisir du tabac est un plaisir autocentré, monocentré et il est un plaisir fermé. Les propositions de l'*Anthropologie* en faisaient la description : le plaisir est celui d'une

■ ... le plaisir du tabac est un plaisir autocentré, monocentré et il est un plaisir fermé.

réflexivité entretenue du corps où une substance déplaisante institue un processus de défense, en lui-même circulaire et auto-suffisant. Le plaisir du tabac ne tient sa règle que du corps (autocentré) ; il est tourné vers le seul corps (monocentré) et il enferme le consommateur dans son monde de gestes (prendre, agiter et poser la cigarette par exemple), et de rêveries – un plaisir fermé par conséquent. Le plaisir du tabac ne va pas au-delà du moment présent ; il ne rompt pas cette circularité immobile où le présent reconduit le présent. Plus trivialement, on reprochera au fumeur de ne pas penser à l'avenir de sa santé. Le plaisir du tabac, et il en irait peut-être de même de tous les plaisirs nés des usages intimes de soi, c'est de ne pas ouvrir sur un ensemble d'actions futures possibles ni sur des actions totalisées et unifiées par un projet. Le consommateur se suffit. D'où la seconde série d'arguments dénonçant l'indisponibilité du consommateur à l'intersubjectivité évolutive et adaptative : le consommateur reste dans une relation à soi sans ouverture et, à plus forte raison, sans capacité de répondre à des sollicitations du milieu humain. Fumer, c'est se distraire et se retirer de la compagnie du monde. Cela ne s'entend pas du tabac dans sa pratique privée. Il y a ainsi des confréries de fumeurs de cigares ou d'adeptes de la pipe. Cela ne s'entend pas de la pratique publique du tabac où le consommateur incommodé par la fumée ou par l'odeur de son haleine et de ses vêtements. Mais l'usage intime du tabac en fait une pratique de négligence de soi, fermant l'accès aux autres et fermant aux autres l'accès à soi – un soi décidément introuvable pour la société. C'est ainsi que le tabac, intrinsèquement, est vecteur d'impolitesse.

Il résulte de cette rapide esquisse que si les raisons

de la condamnation morale du tabac sont franches, à la fois nettes et explicites, quand il s'agit de la consommation du tabac entendue comme pratique publique ou comme pratique privée, les raisons de la condamnation morale du tabac dans sa pratique intime d'un usage de soi n'en sont pas moins incisives quoiqu'elles relèvent de l'implicite. Parce qu'une action ne peut être morale que si elle est autonome, que si elle veille à l'intégrité de la personne (aucune morale ne prescrit inconditionnellement l'homicide aveugle et l'automutilation), que si elle encourage la disponibilité dans un rapport dialectique à soi (que ferais-je en dépit de mes inclinations ?) et aux autres (que ferais-je de leurs attentes à mon égard en dépit de mes propres options ?), l'intrusion dans le monde intime des plaisirs des usages de soi est inévitable. Les plaisirs nés des usages de soi dérogent absolument à ces valeurs. Trivialement, le fumeur ne fait pas ce qu'il veut, ne sait pas ce qu'il fait, se prive de ce qu'il peut être. Comment et quand ce dispositif d'intrusion du public dans l'intime se produit dans l'histoire des sociétés, ces questions ressortissent de la sociologie et de l'histoire. Il incombe cependant à la spéculation philosophique de chercher les raisons de cette réprobation morale des usages de soi. Or il semble résulter de cette étude que nulle morale ne peut exonérer a priori une pratique quelle qu'elle soit, voire la plus intime de toutes, du pouvoir des normes, que nulle morale ne peut admettre l'existence de « zones franches », pour ainsi dire, où les normes ne s'appliqueraient pas. A ce titre, l'inclusion du tabac dans le champ des pratiques prosrites est l'une des étapes de l'extension du domaine de la lutte morale. ■